34 France - Monde

LA VOIX DU NORD MERCREDI 22 JANVIER 2025

Retraites: Marylise Léon (CFDT) met en garde sur les conditions du dialogue

En visite chez Metex à Amiens, puis en table ronde à Arras aujourd'hui, la secrétaire générale de la CFDT pose les bases de la conférence sociale sur les retraites qui doit débuter en février.

Pour Marylise Léon, intégrer le déficit du régime des fonctionnaires dans les négociations serait un casus belli.

PROPOS RECUEILLIS PAR JULIEN LÉCUYER jlecuyer@lavoixdunord.fr

AMIENS.

– Vendredi, la réunion de cadrage a montré, selon la CGT, « l'ampleur des désaccords ». Vous restez optimiste?

« Oui. Le tour de table a montré que les organisations patronales elles-mêmes étaient ouvertes à la négociation. Il y a des choses à obtenir. Bien sûr, un bougé sur les 64 ans. Ensuite, il faut une reconnaissance de la pénibilité. Et surtout, il s'agit de trouver des solutions pour les pensions des femmes. Elles sont les principales victimes de la réforme de 2023. Le Premier ministre a bien dit "aucun tabou, pas même l'âge". Nous le prenons au mot. »

– Faut-il revenir aussi sur la réforme Touraine ?

« Non, nous n'avons pour seule revendication qu'un retour sur la mesure des 64 ans. Pour répondre au défi démographique, un allongement de la durée de cotisations a toujours été, selon nous, la mesure la plus juste. »

Le Premier ministre a évoqué un déficit plus important de 40 milliards (...).
C'est une analyse que nous ne partageons pas."

 Faites-vous confiance à la Cour des comptes pour poser un diagnostic clair sur l'état des régimes de retraites?



La secrétaire générale de la CFDT, Marylise Léon, s'est dite « optimiste » à l'issue de la réunion de cadrage organisée vendredi par le Premier ministre, en préambule à la remise en chantier de la réforme des retraites. PHOTO AFP

«L'élément crucial, c'est de se mettre d'accord sur le diagnostic financier. J'attends leurs conclusions (le 19 février). Mais je m'interroge. Le Premier ministre a évoqué un déficit plus important de 40 milliards, en intégrant le régime des agents de la fonction publique. C'est une analyse que nous ne partageons pas. »

– Si la Cour des comptes intègre ce déficit, ce sera un casus belli ?

« Ce serait un changement de nature profond de la discussion. Je veux parler de la réforme de 2023. Or, celle-ci n'a jamais eu pour objectif de traiter cette question du déficit du régime de la fonction publique. À ce stade, je ne discuterai

pas si on nous dit que le déficit est de 55 milliards et non de 15 milliards »

 Quelles pistes de financements comptez-vous proposer, alors que le patronat refuse toute hausse du coût du travail?

« Il faudra aborder la question des cotisations comme celle du travail des seniors. Si leur taux d'emploi progressait de dix points, on comblerait le déficit financier. C'est la responsabilité des employeurs. En fin d'année, des engagements ont été pris. Sur les cotisations, nous avons fait des projections en 2022 qui devront être ajustées. On évoquait une augmentation de 0,15 point à l'époque. Selon nous, c'est

surmontable par les entreprises. »

- Le Sénat a adopté lundi une mesure augmentant de sept heures la durée annuelle de travail dans la fonction publique. Elle doit rapporter deux milliards et financer la dépendance. Qu'en pensez-vous?

«La CFDT y est opposée. Il n'est pas légitime de faire reposer cet effort sur le travail. Sur le sujet du financement de la dépendance, nous avons fait une proposition de réforme des impôts sur les successions. Elle met davantage à contribution les plus grosses successions. Cela nous apparaît plus juste. »

- Vous organisez une table ronde

sur l'électro-mobilité aujourd'hui à Arras. Pourquoi ?

« La transition écologique doit être au cœur des préoccupations des entreprises. Sauf que les alertes que nous lançons sur l'anticipation des transformations, sur la préservation des emplois, sur le développement des compétences sont ignorées. Il n'y a aucun plan B ou C pour les salariés des activités liées au moteur thermique.

On le voit dans les fonderies. Les entreprises préfèrent fermer et recruter de nouveaux salariés plutôt que de reconvertir les anciens. Nous avions demandé au patronat de réfléchir à la question. Force est de reconnaître qu'il n'est pas à la hauteur du défi aujourd'hui. »

La ministre du Travail suggère une contribution de certains retraités au financement de la protection sociale

FRANCE. Travailler sept heures de plus par an gratuitement. Le projet voté par le Sénat en novembre 2024 permettrait de dégager jusqu'à 2,5 milliards d'euros pour la Sécurité sociale.

Invitée hier sur TF1, Astrid Panosyan-Bouvet, ministre en charge du Travail et de l'Emploi, s'est montrée plutôt disposée à mettre en place ce projet: « C'est une piste qu'il faut regarder avec différents aménagements parce que cela peut porter sur les personnes qui

travaillent, mais cela peut porter aussi sur les personnes retraitées, qui peuvent se le permettre. »

« Je pense que ça ne doit pas concerner tous les retraités (...), ça peut être 40 % des retraités », a-t-elle ajouté.

« LA CHARGE DOIT ÊTRE MIEUX RÉPARTIE »

« Il y a différentes taxes et cotisations qui pourraient être envisagées sur les retraités qui peuvent se le permettre (...) en fonction du niveau de pension », a encore précisé Astrid Panosyan-Bouvet. « C'est à discuter, ça peut être 2 000 euros, ça peut être 2 500. »

Pour la ministre, le financement de la protection sociale aujourd'hui incombe trop aux entreprises et aux travailleurs. « Il y a un moment donné où il faut que cette charge soit mieux répartie sur l'ensemble de la population, surtout pour un risque qui est celui de la dépendance qui concerne très principalement les personnes âgées, celles



Astrid Panosyan-Bouvet, ministre du Travail et de l'Emploi. PHOTO EPA

qui vont rentrer en situation de dépendance et en perte d'autonomie », a-t-elle souligné.

a-t-elle souligné.
Concernant la piste des 7 heures de travail supplémentaires par an sans rémunération, « il faut qu'on regarde avec les partenaires sociaux parce que ça peut être 10 minutes par semaine (...) il y a différentes applications en fonction des branches », a indiqué Astrid Panosyan-Bouvet, écartant l'idée de la suppression « d'un jour périodique ».